



## **Modalités de reprise de l'activité de l'École des arts du cirque La Carrière**

Chers partenaires,

A la suite des nouveaux textes parus et des réponses du ministère de la Culture aux questions de la FFEC, l'activité arts du cirque peut reprendre, tout en respectant les recommandations sanitaires gouvernementales.

Notre activité pluridisciplinaire utilise comme moyen d'apprentissage, le corps, les agrès et le matériel pédagogique.

Le contact et l'accompagnement des enfants par les formateurs sont indispensables à l'enseignement des arts du cirque (parades, sécurité, aide à la réalisation des différentes situations techniques et artistiques...),

Pour assurer davantage la sécurité des usagers, la qualité de l'enseignement et le respect des consignes sanitaires, nous avons préconisé les modalités suivantes :

- Les encadrants devront porter le masque et avoir à leur disposition du gel hydro alcoolique pour les cas où ils seraient amenés à réduire les distances avec les pratiquants (manipulations, aides et parades) pendant les activités
- Le port du masque est obligatoire avant et après l'activité
- Pas d'obligation du port du masque des usagers pendant l'activité si la distanciation physique est respectée
- Le lavage des mains régulier est fortement recommandé
- Les portés sont possibles au sein d'un même groupe.
- Vérifier votre température et celle de votre enfant avant l'arrivée à l'École des arts du cirque et informer l'équipe des différents symptômes (fièvre, mal de tête, courbature....)

La direction